

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.14

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

OBJET :
INFORMATION -
RAPPORT 2023 SUR LE
PRIX ET LA QUALITE
DE SERVICE DE
L'ACCUEIL EN
CRECHE

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le 17/12/2024.

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 013-211300157-20241209-24_05_14-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

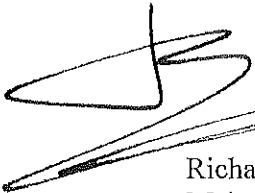
En vertu de l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique, l'Association Bulles et Billes a remis le rapport annuel couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour la gestion des trois crèches (EAJE- MAC) à la Commune qui doit le mettre à disposition des usagers, des élus (L1411-3 du CGCT) et des administrations.

Ce rapport et l'avis du Conseil Municipal seront mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 du CGCT par voie d'affichage et auprès du Service Enfance, Scolaire, Jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de service de l'accueil en crèche.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.


Richard MALLIÉ
Maire.

